

Classes d'usages autorisées						
Habitation (H)						
H1 : Habitation unifamiliale	•					
H2 : Habitation bifamiliale						
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1						
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2						
H5 : Maison mobile						
H6 : Mixte						
Commerces et de services (C)						
C1 : Commerce et service de première nécessité						
C2 : Commerce de détail						
C3 : Commerce de gros						
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration						
C5 : Commerce de services						
C6 : Commerce d'impact						
C7 : Commerce contraignant						
Industriel (I)						
I1 : Industrie courante						
I2 : Industrie para-agricole						
I3 : Industrie contraignante						
I4 : Industrie à risque élevée						
I5 : Industrie de prestige						
I6 : Industrie extractive						
Culturel, récréatif et de loisir (R)						
R1 : Culturels						
R2 : Récréatif extensif						
R3 : Récréatif intensif						
R4 : Récréatif et de loisir contraignant						
Transport, communication et services publics (P)						
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants						
P2 : Traitement et valorisation des boues						
P3 : Élimination des matières résiduelles						
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact						
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants						
P6 : Utilité publique			•			
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire						
Activités reliées à l'agriculture et foresterie (A)						
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA						
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture						
A3 : Activité et exploitation forestière						
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes						
Activités reliées à la conservation des milieux naturels						
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels						
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés						
Usages spécifiquement autorisés			(1)			
Usages spécifiquement prohibés						
Normes						
Structure du bâtiment						
isolée	•	•				
Jumelée						
En rangée						
Marge						
Avant minimale (m)	7,6	7,6				
Avant secondaire minimale (m)	4	7,6				
Latérale minimale (m)	2	2				
Arrière minimale (m)	7,6	7,6				
Bâtiment						
Largeur minimale (m)	7,6					
Profondeur minimale (m)						
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65					
Superficie de plancher maximale (m ²)						
Hauteur maximale (m)						
Hauteur maximale (étage)	2	1				
Rapport						
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	30	20				
Entreposage extérieur						
Règlements discrétionnaires applicables						
Usages conditionnels						
PIIA						
Notes					Amendements	
					No. Régl.	Date
(1) Les sentiers d'interprétation de la nature, pistes cyclables, aires de pique-nique, parcs, espaces de détente terrains de jeu et autres espaces similaires sont spécifiquement autorisés.						
(2)						
(3)						
(4)						
(5)						
(6)						
(7)						

Classes d'usages autorisées										
Habitation (H)										
H1 : Habitation unifamiliale		•								
H2 : Habitation bifamiliale			•							
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1										
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2										
H5 : Maison mobile										
H6 : Mixte										
Commerces et de services (C)										
C1 : Commerce et service de première nécessité										
C2 : Commerce de détail										
C3 : Commerce de gros										
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration										
C5 : Commerce de services										
C6 : Commerce d'impact										
C7 : Commerce contraignant										
Industriel (I)										
I1 : Industrie courante										
I2 : Industrie para-agricole										
I3 : Industrie contraignante										
I4 : Industrie à risque élevée										
I5 : Industrie de prestige										
I6 : Industrie extractive										
Culturel, récréatif et de loisir (R)										
R1 : Culturels										
R2 : Récréatif extensif										
R3 : Récréatif intensif										
R4 : Récréatif et de loisir contraignant										
Transport, communication et services publics (P)										
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants										
P2 : Traitement et valorisation des boues										
P3 : Élimination des matières résiduelles										
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact										
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants										
P6 : Utilité publique						•				
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire										
Activités reliés à l'agriculture et foresterie (A)										
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA										
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture										
A3 : Activité et exploitation forestière										
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes										
Activités reliées à la conservation des milieux naturels										
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels										
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés										
Usages spécifiquement autorisés					(1)					
Usages spécifiquement prohibés										
Normes										
Structure du bâtiment										
Isolée		•	•	•						
Jumelée										
En rangée										
Marge										
Avant minimale (m)		7,6	7,6	7,6						
Avant secondaire minimale (m)		5	5	5						
Latérale minimale (m)		2	2	2						
Arrière minimale (m)		7,6	7,6	7,6						
Bâtiment										
Largeur minimale (m)		7,6	9,5							
Profondeur minimale (m)										
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		65	65							
Superficie de plancher maximale (m ²)										
Hauteur maximale (m)										
Hauteur maximale (étage)		2	2	1						
Rapport										
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)		30	35	20						
Entreposage extérieur										
Règlements discrétionnaires applicables										
Usages conditionnels										
PIIA										
Notes								Amendements		
								No. Régl.	Date	
(1)	Les sentiers d'interprétation de la nature, pistes cyclables, aires de pique-nique, parcs, espaces de détente terrains de jeu et autres espaces similaires sont spécifiquement autorisés.									
(2)										
(3)										
(4)										
(5)										
(6)										
(7)										

Classes d'usages autorisées						
Habitation (H)						
H1 : Habitation unifamiliale	•					
H2 : Habitation bifamiliale		•				
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1			•			
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2						
H5 : Maison mobile						
H6 : Mixte						
Commerces et de services (C)						
C1 : Commerce et service de première nécessité						
C2 : Commerce de détail						
C3 : Commerce de gros						
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration						
C5 : Commerce de services						
C6 : Commerce d'impact						
C7 : Commerce contraignant						
Industriel (I)						
I1 : Industrie courante						
I2 : Industrie para-agricole						
I3 : Industrie contraignante						
I4 : Industrie à risque élevée						
I5 : Industrie de prestige						
I6 : Industrie extractive						
Culturel, récréatif et de loisir (R)						
R1 : Culturels						
R2 : Récréatif extensif						
R3 : Récréatif intensif						
R4 : Récréatif et de loisir contraignant						
Transport, communication et services publics (P)						
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants						
P2 : Traitement et valorisation des boues						
P3 : Élimination des matières résiduelles						
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact						
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants						
P6 : Utilité publique				•		
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire						
Activités reliées à l'agriculture et foresterie (A)						
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA						
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture						
A3 : Activité et exploitation forestière						
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes						
Activités reliées à la conservation des milieux naturels						
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels						
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés						
Usages spécifiquement autorisés				(1)		
Usages spécifiquement prohibés						
Normes						
Structure du bâtiment						
Isolée	•	•	•			
Jumelée	•	•	•			
En rangée						
Marge						
Avant minimale (m)	7,6	7,6	7,6			
Avant secondaire minimale (m)	5	5	6			
Latérale minimale (m)	2	3	4			
Arrière minimale (m)	7,6	7,6	7,6			
Bâtiment						
Largeur minimale (m)	7,6	9	11			
Profondeur minimale (m)						
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65	65	65			
Superficie de plancher maximale (m ²)						
Hauteur maximale (m)						
Hauteur maximale (étage)	2	2	2			
Rapport						
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	30	25	20			
Entreposage extérieur						
Règlements discrétionnaires applicables						
Usages conditionnels						
PIIA						
Notes					Amendements	
(1)	Les sentiers d'interprétation de la nature, pistes cyclables, aires de pique-nique, parcs, espaces de détente terrains de jeu et autres espaces similaires sont spécifiquement autorisés.				No. Régl.	Date
(2)						
(3)						
(4)						
(5)						

Classes d'usages autorisées						
Habitation (H)						
H1 : Habitation unifamiliale						
H2 : Habitation bifamiliale						
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1						
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2	•					
H5 : Maison mobile						
H6 : Mixte						
Commerces et de services (C)						
C1 : Commerce et service de première nécessité						
C2 : Commerce de détail						
C3 : Commerce de gros						
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration						
C5 : Commerce de services						
C6 : Commerce d'impact						
C7 : Commerce contraignant						
Industriel (I)						
I1 : Industrie courante						
I2 : Industrie para-agricole						
I3 : Industrie contraignante						
I4 : Industrie à risque élevée						
I5 : Industrie de prestige						
I6 : Industrie extractive						
Culturel, récréatif et de loisir (R)						
R1: Culturels						
R2: Récréatif extensif						
R3: Récréatif intensif						
R4: Récréatif et de loisir contraignant						
Transport, communication et services publics (P)						
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants						
P2 : Traitement et valorisation des boues						
P3 : Élimination des matières résiduelles						
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact						
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants						
P6 : Utilité publique			•			
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire						
Activités reliées à l'agriculture et foresterie (A)						
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA						
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture						
A3 : Activité et exploitation forestière						
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes						
Activités reliées à la conservation des milieux naturels						
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels						
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés						
Usages spécifiquement autorisés			(1)			
Usages spécifiquement prohibés						
Normes						
Structure du bâtiment						
Isolée	•	•				
Jumelée						
En rangée						
Marge						
Avant minimale (m)	7,6	7,6				
Avant secondaire minimale (m)	7,6	5				
Latérale minimale (m)	4	2				
Arrière minimale (m)	7,6	7,6				
Bâtiment						
Largeur minimale (m)						
Profondeur minimale (m)						
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)						
Superficie de plancher maximale (m ²)						
Hauteur maximale (m)						
Hauteur maximale (étage)	3	1				
Rapport						
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	40					
Entreposage extérieur						
Règlements discrétionnaires applicables						
Usages conditionnels						
PIIA						
Notes					Amendements	
(1)	Les sentiers d'interprétation de la nature, pistes cyclables, aires de pique-nique, parcs, espaces de détente, terrains de jeu et autres espaces similaires sont spécifiquement autorisés.				No. Régl.	Date
(2)						
(3)						
(4)						
(5)						

Classes d'usages autorisées											
Habitation (H)											
H1 : Habitation unifamiliale	• (4)										
H2 : Habitation bifamiliale		• (4, 5)									
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1			• (4, 5)								
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2											
H5 : Maison mobile											
H6 : Mixte						• (4, 5)					
Commerces et de services (C)											
C1 : Commerce et service de première nécessité						• (4)					
C2 : Commerce de détail						• (4)					
C3 : Commerce de gros											
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration						• (4)					
C5 : Commerce de services						• (4)					
C6 : Commerce d'impact											
C7 : Commerce contraignant											
Industriel (I)											
I1 : Industrie courante											
I2 : Industrie para-agricole											
I3 : Industrie contraignante											
I4 : Industrie à risque élevée											
I5 : Industrie de prestige											
I6 : Industrie extractive											
Culturel, récréatif et de loisir (R)											
R1 : Culturels						• (4)					
R2 : Récréatif extensif							• (3)				
R3 : Récréatif intensif								• (4)			
R4 : Récréatif et de loisir contraignant											
Transport, communication et services publics (P)											
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants										•	
P2 : Traitement et valorisation des boues											
P3 : Élimination des matières résiduelles											
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact											
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants											
P6 : Utilité publique										•	
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire									• (4)		
Activités reliées à l'agriculture et foresterie (A)											
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA											
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture											
A3 : Activité et exploitation forestière											
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes											
Activités reliées à la conservation des milieux naturels											
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels										•	
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés											
Usages spécifiquement autorisés									(2)		
Usages spécifiquement prohibés							(3)				
Normes											
Structure du bâtiment											
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée	•	•		•							
En rangée											
Marge											
Avant minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)	15	15	(1)	3		10	
Avant secondaire minimale (m)	4	4	6	4	10	10	4	3		10	
Latérale minimale (m)	2	2	2	2	7	7	2	2		5	
Arrière minimale (m)	3	3	3	3	10	10	3	10		10	
Bâtiment											
Largeur minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3				
Profondeur minimale (m)	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5				
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65	65	65	65	65	65	65				
Superficie de plancher maximale (m ²)				300	100	300	300				
Hauteur maximale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9			
Hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	2	2	2		1	
Rapport											
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	35	35	35	35	10	25	35	35		30	
Entreposage extérieur											
Règlements discrétionnaires applicables											
Usages conditionnels											
PIIA											
Notes									Amendements		
									No. Régl.	Date	
(1)	Nonobstant toute disposition contraire, la marge avant doit être établie conformément à la méthode de calcul prévue à l'article 75 relatif à l'alignement par rapport aux bâtiments voisins, sans jamais être inférieure à 1,5 mètre de la partie intérieure du trottoir ou, si celui-ci n'existait pas à 3 mètres de la chaussée.										
(2)	Les sentiers d'interprétation de la nature, pistes cyclables, aires de pique-nique, parcs, espaces de détente terrains de jeu et autres espaces similaires sont spécifiquement autorisés.										
(3)	À l'exception des pistes de motoneige ou de VTT, qui sont spécifiquement interdits dans ces zones.										
(4)	Le plancher du rez-de-chaussée ne peut en aucun cas se trouver à plus de 1 m du niveau de la rue.										
(5)	Aucun logement distinct situé au sous-sol n'est autorisé.										

Classes d'usages autorisées									
Habitation (H)									
H1 : Habitation unifamiliale									
H2 : Habitation bifamiliale									
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1									
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2									
H5 : Maison mobile									
H6 : Mixte									
Commerces et de services (C)									
C1 : Commerce et service de première nécessité									
C2 : Commerce de détail									
C3 : Commerce de gros									
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
C5 : Commerce de services									
C6 : Commerce d'impact									
C7 : Commerce contraignant									
Industriel (I)									
I1 : Industrie courante									
I2 : Industrie para-agricole									
I3 : Industrie contraignante									
I4 : Industrie à risque élevée									
I5 : Industrie de prestige									
I6 : Industrie extractive									
Culturel, récréatif et de loisir (R)									
R1 : Culturels	•								
R2 : Récréatif extensif		• (1)							
R3 : Récréatif intensif				• (1)					
R4 : Récréatif et de loisir contraignant									
Transport, communication et services publics (P)									
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants							•		
P2 : Traitement et valorisation des boues									
P3 : Élimination des matières résiduelles									
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact									
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants									
P6 : Utilité publique				•					
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire				•					
Activités reliés à l'agriculture et foresterie (A)									
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA									
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture									
A3 : Activité et exploitation forestière									
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes									
Activités reliées à la conservation des milieux naturels									
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels							•		
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés									
Usages spécifiquement autorisés									
Usages spécifiquement prohibés									
Normes									
Structure du bâtiment									
Isolée	•	•	•	•				•	
Jumelée	•			•					
En rangée									
Marge									
Avant minimale (m)	7,6	7,6	7,6	7,6				10	
Avant secondaire minimale (m)	5	5	5	5				10	
Latérale minimale (m)	3	3	3	3				5	
Arrière minimale (m)	7,6	7,6	7,6	7,6				10	
Bâtiment									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65		65	65					
Superficie de plancher maximale (m ²)									
Hauteur maximale (m)									
Hauteur maximale (étage)	3	1	3	3				1	
Rapport									
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	60	20	60	60				30	
Entreposage extérieur									
Règlements discrétionnaires applicables									
Usages conditionnels									
PIIA									
Notes								Amendements	
(1)	À l'exception des pistes de motoneige ou de VTT, qui sont spécifiquement interdits dans ces zones.							No. Régl.	Date
(2)									
(3)									
(4)									
(5)									

Classes d'usages autorisées							
Habitation (H)							
H1 : Habitation unifamiliale							
H2 : Habitation bifamiliale							
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1							
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2							
H5 : Maison mobile							
H6 : Mixte							
Commerces et de services (C)							
C1 : Commerce et service de première nécessité							
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce de gros							
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration							
C5 : Commerce de services							
C6 : Commerce d'impact							
C7 : Commerce contraignant							
Industriel (I)							
I1 : Industrie courante							
I2 : Industrie para-agricole							
I3 : Industrie contraignante							
I4 : Industrie à risque élevée							
I5 : Industrie de prestige							
I6 : Industrie extractive							
Culturel, récréatif et de loisir (R)							
R1 : Culturels							
R2 : Récréatif extensif							
R3 : Récréatif intensif							
R4 : Récréatif et de loisir contraignant							
Transport, communication et services publics (P)							
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants			•				
P2 : Traitement et valorisation des boues							
P3 : Élimination des matières résiduelles							
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact							
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants							
P6 : Utilité publique							
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire							
Activités reliés à l'agriculture et foresterie (A)							
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA							
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture							
A3 : Activité et exploitation forestière							
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes							
Activités reliées à la conservation des milieux naturels							
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels							
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés							
Usages spécifiquement autorisés	(1)						
Usages spécifiquement prohibés							
Normes							
Structure du bâtiment							
Isolée			•				
Jumelée							
En rangée							
Marge							
Avant minimale (m)		10					
Avant secondaire minimale (m)		10					
Latérale minimale (m)		5					
Arrière minimale (m)		10					
Bâtiment							
Largeur minimale (m)							
Profondeur minimale (m)							
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)							
Superficie de plancher maximale (m ²)							
Hauteur maximale (m)							
Hauteur maximale (étage)		1					
Rapport							
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)		30					
Entreposage extérieur							
Règlements discrétionnaires applicables							
Usages conditionnels							
PIIA							
Notes						Amendements	
						No. Régl.	Date
(1)	Les sentiers d'interprétation de la nature, pistes cyclables, aires de pique-nique, parcs, espaces de détente, terrains de jeu et autres espaces similaires sont spécifiquement						
(2)							
(3)							
(4)							
(5)							

Classes d'usages autorisées										
Habitation (H)										
H1 : Habitation unifamiliale										
H2 : Habitation bifamiliale										
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1										
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2										
H5 : Maison mobile										
H6 : Mixte										
Commerces et de services (C)										
C1 : Commerce et service de première nécessité										
C2 : Commerce de détail										
C3 : Commerce de gros										
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration										
C5 : Commerce de services										
C6 : Commerce d'impact										
C7 : Commerce contraignant										
Industriel (I)										
I1 : Industrie courante										
I2 : Industrie para-agricole										
I3 : Industrie contraignante										
I4 : Industrie à risque élevée										
I5 : Industrie de prestige										
I6 : Industrie extractive										
Culturel, récréatif et de loisir (R)										
R1 : Culturels										
R2 : Récréatif extensif										
R3 : Récréatif intensif										
R4 : Récréatif et de loisir contraignant										
Transport, communication et services publics (P)										
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants										
P2 : Traitement et valorisation des boues										
P3 : Élimination des matières résiduelles										
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact										
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants										
P6 : Utilité publique										
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire										
Activités reliées à l'agriculture et foresterie (A)										
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA										
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture										
A3 : Activité et exploitation forestière										
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes										
Activités reliées à la conservation des milieux naturels										
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels										
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés										
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										
Normes										
Structure du bâtiment										
Isolée										
Jumelée										
En rangée										
Marge										
Avant minimale (m)		100								
Avant secondaire minimale (m)		20								
Latérale minimale (m)		20								
Arrière minimale (m)		20								
Bâtiment										
Largeur minimale (m)										
Profondeur minimale (m)										
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)										
Superficie de plancher maximale (m ²)										
Hauteur maximale (m)										
Hauteur maximale (étage)										
Rapport										
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)										
Entreposage extérieur										
Règlements discrétionnaires applicables										
Usages conditionnels										
PIIA										
Notes								Amendements		
								No. Régl.	Date	
(1)	À l'intérieur de cette zone, seules les activités existantes pourront poursuivre leurs opérations. Toutefois, ces opérations ne devront, en aucun cas, influencer le rendement de l'exploitation faite à des fins publiques, ni créer aucune nouvelle pollution ayant pour effet de contaminer l'environnement.									
(2)										
(3)										
(4)										
(5)										

Classes d'usages autorisées									
Habitation (H)									
H1 : Habitation unifamiliale	• (1)								
H2 : Habitation bifamiliale									
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1									
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2									
H5 : Maison mobile									
H6 : Mixte									
Commerces et de services (C)									
C1 : Commerce et service de première nécessité									
C2 : Commerce de détail									
C3 : Commerce de gros									
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
C5 : Commerce de services									
C6 : Commerce d'impact									
C7 : Commerce contraignant									
Industriel (I)									
I1 : Industrie courante									
I2 : Industrie para-agricole									
I3 : Industrie contraignante									
I4 : Industrie à risque élevée									
I5 : Industrie de prestige									
I6 : Industrie extractive									
Culturel, récréatif et de loisir (R)									
R1 : Culturels									
R2 : Récréatif extensif								•	
R3 : Récréatif intensif									
R4 : Récréatif et de loisir contraignant									
Transport, communication et services publics (P)									
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants									
P2 : Traitement et valorisation des boues									
P3 : Élimination des matières résiduelles									
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact									
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants									
P6 : Utilité publique								•	
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire									
Activités reliés à l'agriculture et foresterie (A)									
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA	•								
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture		•							
A3 : Activité et exploitation forestière									• (3)
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes									
Activités reliées à la conservation des milieux naturels									
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels								•	
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés									
Usages spécifiquement autorisés								(2)	
Usages spécifiquement prohibés									
Normes									
Structure du bâtiment									
Isolée	•	•	•	•				•	•
Jumelée									
En rangée									
Marge									
Avant minimale (m)	7,6	7,6	7,6	15				7,6	20
Avant secondaire minimale (m)	5	5	5	15				5	10
Latérale minimale (m)	2	2	2	10				2	10
Arrière minimale (m)	7,6	7,6	7,6	15				7,6	20
Bâtiment									
Largeur minimale (m)	7,3							7,3	
Profondeur minimale (m)									
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65							65	
Superficie de plancher maximale (m ²)									
Hauteur maximale (m)	12	15	15	15				12	
Hauteur maximale (étage)	3	3	3	3				3	1
Rapport									
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	30		30	10				30	10
Entreposage extérieur									
	•	•	•					•	
Règlements discrétionnaires applicables									
Usages conditionnels									
PIIA									
Notes								Amendements	
								No. Régl.	Date
(1) Les droits prévus aux articles 31, 31.1 et 40, ainsi que les droits acquis prévus en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA.									
(2) Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019.									
(3) Interdit à moins de 100 mètres d'un site d'intérêt écologique identifié au plan des contraintes figurant à l'annexe C.									
(4)									
(5)									

Classes d'usages autorisées									
Habitation (H)									
H1 : Habitation unifamiliale	• (1)								
H2 : Habitation bifamiliale									
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1									
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2									
H5 : Maison mobile									
H6 : Mixte									
Commerces et de services (C)									
C1 : Commerce et service de première nécessité									
C2 : Commerce de détail									
C3 : Commerce de gros									
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
C5 : Commerce de services									
C6 : Commerce d'impact									
C7 : Commerce contraignant									
Industriel (I)									
I1 : Industrie courante									
I2 : Industrie para-agricole									
I3 : Industrie contraignante									
I4 : Industrie à risque élevée									
I5 : Industrie de prestige									
I6 : Industrie extractive									
Culturel, récréatif et de loisir (R)									
R1 : Culturels									
R2 : Récréatif extensif						•			
R3 : Récréatif intensif									
R4 : Récréatif et de loisir contraignant									
Transport, communication et services publics (P)									
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants									
P2 : Traitement et valorisation des boues									
P3 : Élimination des matières résiduelles									
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact									
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants									
P6 : Utilité publique								•	
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire									
Activités reliés à l'agriculture et foresterie (A)									
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA		•							
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture			•						
A3 : Activité et exploitation forestière									
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes									
Activités reliées à la conservation des milieux naturels									
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels								•	
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés									
Usages spécifiquement autorisés								(2)	
Usages spécifiquement prohibés									
Normes									
Structure du bâtiment									
Isolée	•	•	•	•				•	
Jumelée									
En rangée									
Marge									
Avant minimale (m)	7,6	7,6	7,6	30				7,6	
Avant secondaire minimale (m)	5	5	5	30				5	
Latérale minimale (m)	2	2	2	15				2	
Arrière minimale (m)	7,6	7,6	7,6	30				7,6	
Bâtiment									
Largeur minimale (m)	7,3							7,3	
Profondeur minimale (m)									
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65							65	
Superficie de plancher maximale (m ²)									
Hauteur maximale (m)	12	15	15	5				10	
Hauteur maximale (étage)	3	3	3	1				2	
Rapport									
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	20		20	5				20	
Entreposage extérieur									
Règlements discrétionnaires applicables									
Usages conditionnels									
PIIA									
Notes								Amendements	
								No. Régl.	Date
(1) Les droits prévus aux articles 31, 31.1 et 40, ainsi que les droits acquis prévus en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA..									
(2) Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019.									
(3)									
(4)									
(5)									

Classes d'usages autorisées						
Habitation (H)						
H1 : Habitation unifamiliale	• (1)					
H2 : Habitation bifamiliale						
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1						
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2						
H5 : Maison mobile			• (1, 2)			
H6 : Mixte						
Commerces et de services (C)						
C1 : Commerce et service de première nécessité						
C2 : Commerce de détail						
C3 : Commerce de gros						
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration						
C5 : Commerce de services						
C6 : Commerce d'impact						
C7 : Commerce contraignant						
Industriel (I)						
I1 : Industrie courante						
I2 : Industrie para-agricole						
I3 : Industrie contraignante						
I4 : Industrie à risque élevée						
I5 : Industrie de prestige						
I6 : Industrie extractive						
Culturel, récréatif et de loisir (R)						
R1 : Culturels						
R2 : Récréatif extensif				•		
R3 : Récréatif intensif						
R4 : Récréatif et de loisir contraignant						
Transport, communication et services publics (P)						
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants						
P2 : Traitement et valorisation des boues						
P3 : Élimination des matières résiduelles						
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact						
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants						
P6 : Utilité publique					•	
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire						
Activités reliées à l'agriculture et foresterie (A)						
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA		•				
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture						
A3 : Activité et exploitation forestière						
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes						
Activités reliées à la conservation des milieux naturels						
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels					•	
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
Normes						
Structure du bâtiment						
Isolée	•	•	•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marge						
Avant minimale (m)	7,6	7,6	7,6	30		
Avant secondaire minimale (m)	5	5	5	30		
Latérale minimale (m)	2	2	2	15		
Arrière minimale (m)	7,6	7,6	7,6	30		
Bâtiment						
Largeur minimale (m)	7,3		2,7			
Profondeur minimale (m)			3,5			
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65		55			
Superficie de plancher maximale (m ²)						
Hauteur maximale (m)	10	15	10	5		
Hauteur maximale (étage)	2	3	2	1		
Rapport						
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	10		10	5		
Entreposage extérieur						
Règlements discrétionnaires applicables						
Usages conditionnels						
PIIA						
Notes					Amendements	
					No. Régl.	Date
(1)	Les droits acquis prévus en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA.					
(2)	Voir section 5.4 relative aux maisons mobiles du règlement de zonage					
(3)						
(4)						
(5)						

ZONES ID-21, ID-22, ID-23 et ID-24

Classes d'usages autorisées									
Habitation (H)									
H1 : Habitation unifamiliale	• (1)								
H2 : Habitation bifamiliale									
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1									
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2									
H5 : Maison mobile									
H6 : Mixte									
Commerces et de services (C)									
C1 : Commerce et service de première nécessité									
C2 : Commerce de détail									
C3 : Commerce de gros									
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
C5 : Commerce de services									
C6 : Commerce d'impact									
C7 : Commerce contraignant									
Industriel (I)									
I1 : Industrie courante									
I2 : Industrie para-agricole									
I3 : Industrie contraignante									
I4 : Industrie à risque élevée									
I5 : Industrie de prestige									
I6 : Industrie extractive									
Culturel, récréatif et de loisir (R)									
R1 : Culturels									
R2 : Récréatif extensif									
R3 : Récréatif intensif									
R4 : Récréatif et de loisir contraignant									
Transport, communication et services publics (P)									
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants									
P2 : Traitement et valorisation des boues									
P3 : Élimination des matières résiduelles									
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact									
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants									
P6 : Utilité publique									
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire									
Activités reliés à l'agriculture et foresterie (A)									
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA									
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture									
A3 : Activité et exploitation forestière									
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes									
Activités reliées à la conservation des milieux naturels									
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels									
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés									
Usages spécifiquement autorisés		(3)		(1, 2)					
Usages spécifiquement prohibés									
Normes									
Structure du bâtiment									
Isolée	•	•		•					
Jumelée									
En rangée									
Marge									
Avant minimale (m)	7,6	7,6		7,6					
Avant secondaire minimale (m)	5	5		5					
Latérale minimale (m)	2	2		2					
Arrière minimale (m)	7,6	7,6		7,6					
Bâtiment									
Largeur minimale (m)	7,3			7,3					
Profondeur minimale (m)									
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65			65					
Superficie de plancher maximale (m ²)									
Hauteur maximale (m)	10	15		10					
Hauteur maximale (étage)	2	3		2					
Rapport									
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	30			30					
Entreposage extérieur									
Règlements discrétionnaires applicables									
Usages conditionnels									
PIIA									
Notes								Amendements	
								No. Régl.	Date
(1) Les droits prévus aux articles 31, 31.1 et 40, ainsi que les droits acquis prévus en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA..									
(2) Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019.									
(3) Les activités agricoles de culture uniquement sont spécifiquement autorisées.									
(4)									
(5)									

Classes d'usages autorisées									
Habitation (H)									
H1 : Habitation unifamiliale		• (1)							
H2 : Habitation bifamiliale									
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1									
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2									
H5 : Maison mobile									
H6 : Mixte									
Commerces et de services (C)									
C1 : Commerce et service de première nécessité									
C2 : Commerce de détail									
C3 : Commerce de gros									
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
C5 : Commerce de services									
C6 : Commerce d'impact									
C7 : Commerce contraignant									
Industriel (I)									
I1 : Industrie courante									
I2 : Industrie para-agricole									
I3 : Industrie contraignante									
I4 : Industrie à risque élevée									
I5 : Industrie de prestige									
I6 : Industrie extractive									
Culturel, récréatif et de loisir (R)									
R1 : Culturels									
R2 : Récréatif extensif									
R3 : Récréatif intensif									
R4 : Récréatif et de loisir contraignant									
Transport, communication et services publics (P)									
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants									
P2 : Traitement et valorisation des boues									
P3 : Élimination des matières résiduelles									
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact									
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants									
P6 : Utilité publique									•
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire									
Activités reliés à l'agriculture et foresterie (A)									
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA									
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture									
A3 : Activité et exploitation forestière									
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes									
Activités reliées à la conservation des milieux naturels									
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels									
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés									
Usages spécifiquement autorisés			(2)			(1)			
Usages spécifiquement prohibés									
Normes									
Structure du bâtiment									
Isolée		•	•			•			
Jumelée									
En rangée									
Marge									
Avant minimale (m)		7,6	7,6			7,6			
Avant secondaire minimale (m)		5	5			5			
Latérale minimale (m)		2	2			2			
Arrière minimale (m)		7,6	7,6			7,6			
Bâtiment									
Largeur minimale (m)		7,3				7,3			
Profondeur minimale (m)									
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		65				65			
Superficie de plancher maximale (m ²)									
Hauteur maximale (m)		10	15	10					
Hauteur maximale (étage)		2	3	2					
Rapport									
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)		30				30			
Entreposage extérieur									
Règlements discrétionnaires applicables									
Usages conditionnels									
PIIA									
Notes								Amendements	
								No. Régl.	Date
(1)	Les droits acquis prévus en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA.								
(2)	Les activités agricoles de culture uniquement sont spécifiquement autorisées.								
(3)									
(4)									
(5)									

Classes d'usages autorisées								
Habitation (H)								
H1 : Habitation unifamiliale			• (1)					
H2 : Habitation bifamiliale								
H3 : Habitation multifamiliale, catégorie 1								
H4 : Habitation multifamiliale, catégorie 2								
H5 : Maison mobile						• (1, 2)		
H6 : Mixte								
Commerces et de services (C)								
C1 : Commerce et service de première nécessité								
C2 : Commerce de détail								
C3 : Commerce de gros								
C4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
C5 : Commerce de services								
C6 : Commerce d'impact								
C7 : Commerce contraignant								
Industriel (I)								
I1 : Industrie courante								
I2 : Industrie para-agricole								
I3 : Industrie contraignante								
I4 : Industrie à risque élevée								
I5 : Industrie de prestige								
I6 : Industrie extractive								
Culturel, récréatif et de loisir (R)								
R1 : Culturels								
R2 : Récréatif extensif								
R3 : Récréatif intensif								
R4 : Récréatif et de loisir contraignant								
Transport, communication et services publics (P)								
P1 : Activités liées au transport, communication et services publics courants								
P2 : Traitement et valorisation des boues								
P3 : Élimination des matières résiduelles								
P4 : Usages liés au transport, communication et services publics d'impact								
P5 : Activités liées au transport, communication et services publics contraignants								
P6 : Utilité publique							•	
P7 : Institutionnel, administratif et communautaire								
Activités reliés à l'agriculture et foresterie (A)								
A1 : Agriculture au sens de la LPTAA								
A2 : Usages autres qu'agricoles reliés à l'agriculture								
A3 : Activité et exploitation forestière								
A4 : Activité de pêche, chasse, piégeage et activités connexes								
Activités reliées à la conservation des milieux naturels								
CON : Activités reliées à la conservation des milieux naturels								
Usages spécifiquement autorisés ou prohibés								
Usages spécifiquement autorisés			(3)			(1)		
Usages spécifiquement prohibés								
Normes								
Structure du bâtiment								
Isolée		•	•	•		•		
Jumelée								
En rangée								
Marge								
Avant minimale (m)	7,6	7,6	7,6			7,6		
Avant secondaire minimale (m)	5	5	5			5		
Latérale minimale (m)	2	2	2			2		
Arrière minimale (m)	7,6	7,6	7,6			7,6		
Bâtiment								
Largeur minimale (m)	7,3			2,7		7,3		
Profondeur minimale (m)				3,5				
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	65			55		65		
Superficie de plancher maximale (m ²)								
Hauteur maximale (m)	10	15	10			12		
Hauteur maximale (étage)	2	3	2			3		
Rapport								
Coefficient maximal d'emprise au sol (%)	20			10		20		
Entreposage extérieur								
Règlements discrétionnaires applicables								
Usages conditionnels								
PIIA								
						Amendements		
						No. Régl.	Date	
(1)	Les droits acquis prévus en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA..							
(2)	Voir section 5.4 relative aux maisons mobiles du règlement de zonage							
(3)	Les activités agricoles de culture uniquement sont spécifiquement autorisées.							
(4)								
(5)								